



# PIQURES D'INSECTES

Cette fiche a été préparée par la Direction de l'habitation (SMVT) à l'intention des inspecteurs des programmes de rénovation, des inspecteurs du cadre bâti et des chargés de subventions.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Lors de l'inspection d'un bâtiment, un employé municipal peut être exposé à des risques de piqûres d'insectes. Les piqûres peuvent provoquer des réactions allergiques importantes et, dans les cas plus rares d'allergies sévères, être mortelles.
- Certains insectes peuvent transmettre à l'homme la maladie de Lyme ou du Virus du Nil occidental.

## PRÉVENTION

### EMPLOYEUR

- Identifier les employés pouvant souffrir d'allergie.
- Rappel périodique pour aider les employés à reconnaître les indices annonciateurs de la présence d'insectes piqueurs afin qu'ils soient en mesure d'évaluer avec justesse les risques pour leur santé (voir la rubrique *Que faire*).
- Diffusion régulière de nouvelles informations.
- Fournir et s'assurer du port des équipements de protection personnelle (gants, vêtement de type TYVEK et chaussures de sécurité).

### EMPLOYÉ

- Savoir si on est allergique et en informer l'employeur. Si oui, le médecin peut prescrire de l'épinéphrine auto-injectable. Aussi, un traitement de désensibilisation peut être envisagé.
- Porter des vêtements qui couvrent la plus grande partie du corps (pantalons longs et chemise ou chandail à manches longues).
- Porter des chaussures de sécurité.
- S'abstenir d'employer des produits parfumés.
- Ne pas s'approcher des nids.

## QUE FAIRE

### AU MOMENT DE L'INSPECTION, S'IL Y A PRÉSENCE D'UN NID

- Demander au propriétaire de l'enlever et fixer un nouveau rendez-vous pour l'inspection.
- Ne pas détruire les nids soi-même.

Suite au verso >

# PIQURES D'INSECTES

## EN CAS DE PIQÛRES

- Essayer de retirer le dard (abeille mais pas guêpe et frelon) : application de la glace et de crème anti-démangeaisons, antihistaminiques.
- Appeler le 911 dès l'apparition d'un seul des signes ou des symptômes suivants : un gonflement rapide et considérable du visage, de la langue, de la gorge et des voies respiratoires, de la difficulté à respirer, de la difficulté à parler.
- Aviser son supérieur immédiat.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### EN CAS DE PIQURES GRAVES

- 1) Remplir le [formulaire](#) de Déclaration d'un événement accidentel (voir « A » accident de travail) et se référer à la [Directive](#) *Gestion d'un événement accidentel au travail*.
- 2) Dans les cas nécessitant une consultation médicale, se référer à la [procédure](#) *Exposition à des risques biologiques* (C-RH-RH-P-17-002)

Ces outils sont disponibles dans l'intranet :  
*Employés > Santé et mieux-être > SST > Documents et outils par thèmes*  
(voir *Risques biologiques et autres*)

## RÉFÉRENCES

- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales  
[www.apsam.com](http://www.apsam.com)
- [Intranet SST](#) (voir piqûres d'insectes)